



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

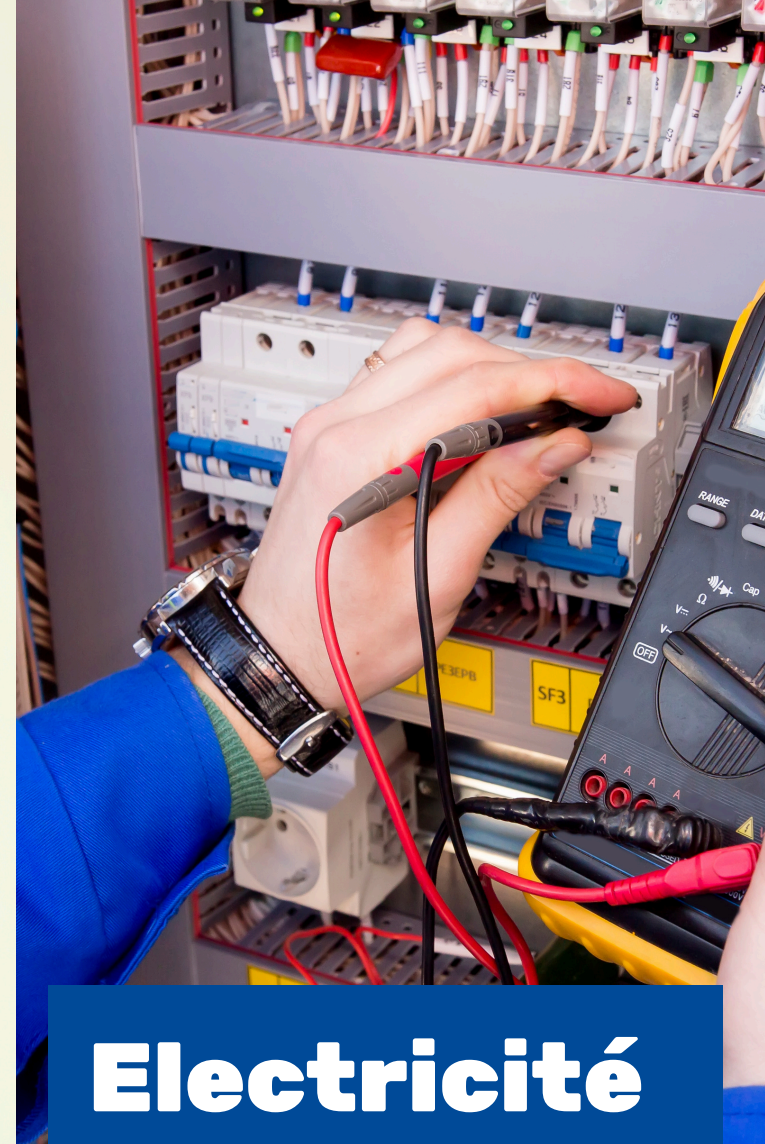
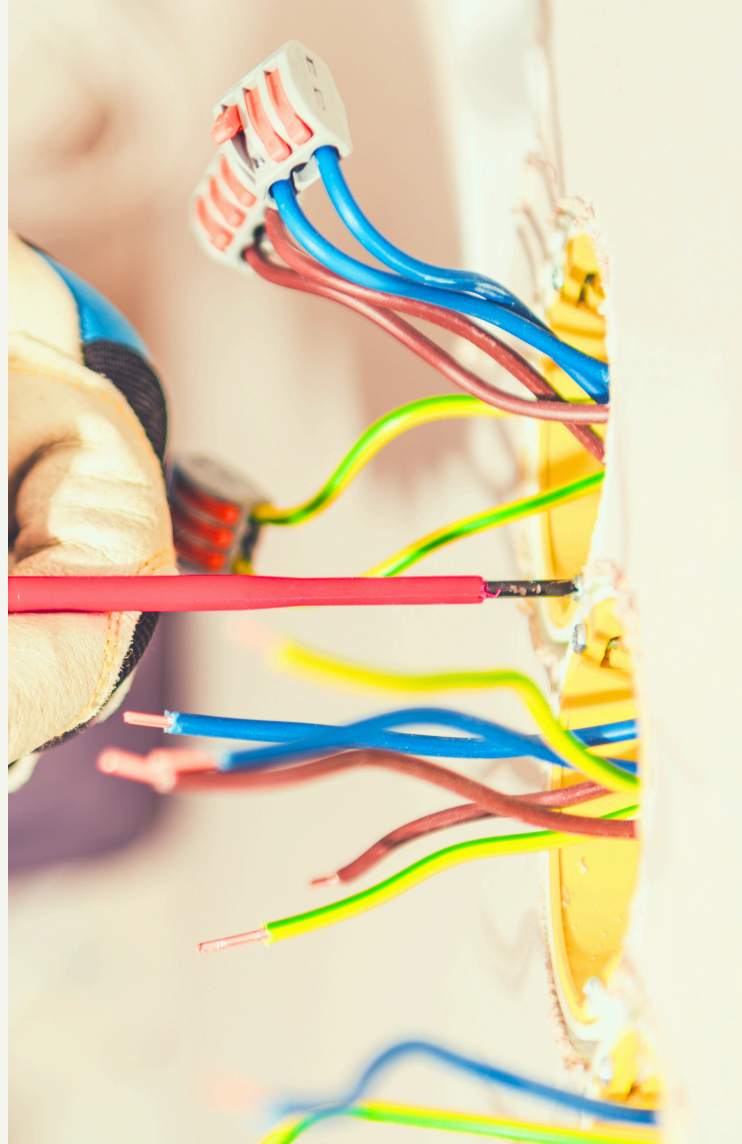
Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476

Contactez-nous

EAFCSud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30



Electricité de base

Formation
Cours du soir - Site d'Arlon

Electricité - Connaissance de base

Vous avez besoin d'un petit coup de pouce pour faire vos réparations électriques ou pour vous aider à faire votre installation électrique ?

Notre formation, est une initiation aux bases de l'électricité qui vous permet d'acquérir les rudiments du domaine.

Les cours, organisés en soirée à Arlon, mélangent habilement les aspects pratiques et théoriques.

L'objectif n'est pas de former des électriciens mais de vous donner des outils pratiques et théoriques pour exercer l'électricité du bâtiment en respect de la législation.



Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la Communauté française.

Programme

Connaissances théoriques :

- Lire et interpréter un plan architectural d'une installation électrique;
- Reconnaître et comprendre les symboles utilisés;
- Etablir et interpréter différents schémas au départ d'un plan d'implantation;
- Elaboration de schémas;
- Citer le rôle et les qualités d'une bonne prise de terre;
- Définir les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en électricité;
- Citer les degrés de protection définissant le matériel à utiliser dans un bâtiment;
- Effectuer les recherches nécessaires afin de respecter la législation et les règles de sécurité de base (RGIE) et (RGPT);
- Appliquer et vérifier expérimentalement la loi d'Ohm et la loi de la puissance des circuits simples.

Connaissances pratiques : sur base du RGIE et des règles de sécurité et d'hygiène

- Assurer la maintenance et le dépannage des équipements d'une installation électrique;
- Vérifier la présence d'une tension;
- Localiser les parties défectueuses d'une installation;
- Effectuer les mesures adéquates en référence aux documents de travail;
- Remédier aux défauts;
- Vérifier l'état des récepteurs, des appareils de commande et de protection;
- Compléter la fiche de maintenance;
- Réaliser des raccordements;
- Remplacer des tubages des prises, des prises de terre, des boîtes d'encastrement, un câble défectueux;
- Poser des actes de maintenance électrique courante;
- Réparer le petit outillage électrique (allonge, cordons électriques) et les armatures TL.
- Respecter les règles de sécurité des travaux entrepris.

Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum.
Être en possession du CEB.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation